

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS

Education et comportement

Article 1er – Généralités

Les prestations de l'entreprise Cyno'Logik, dont le siège social est situé 8 Rue Maréchal Foch 57120 Rombas, inscrite au Répertoire des Entreprises et des Etablissements sous l'identifiant SIRET 83075400011, représentée par Mme Mulot Fiona (ci-après désigné le « Prestataire ») sont soumises aux présentes conditions générales de prestations de services (ci-après les « conditions générales ») qui prévalent sur tout autre accord préalable écrit ou oral. Le client faisant appel au Prestataire accepte sans réserve l'intégralité des clauses et conditions des présentes.

Article 2 - Description des services

En sa qualité qu'Éducatrice comportementaliste canin, Fiona Mulot - Cyno'logik intervient en tant que conseillère et guide afin d'apprendre aux propriétaires à mieux comprendre leur chien et à vivre avec l'animal en harmonie. Dans le cadre des services délivrées, le Prestataire intervient sur (liste non exhaustive) :

- la connaissance de l'animal et ses besoins ;
- la malpropreté ;
- la solitude ou la peur de l'animal ;
- la réactivité avec l'humain ou avec ses congénères ;
- la prévention à la morsure ;
- l'éducation et l'apprentissage du chiot et du chien adulte ;

Les services délivrés peuvent être réalisés en atelier individuel ou en collectif.

Conformément à l'article L214-6 du Code Rural, Fiona Mulot - Cyno'Logik est titulaire d'un Certificat de capacité délivrée par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) de Lorraine. Les présentes conditions générales ci-après s'appliquent de plein droit dès lors que le client a convenu d'un rendez-vous avec Fiona Mulot - Cyno'logik.

Article 3 - Acceptation de la commande

Dès la prise de rendez-vous, le client s'engage à régler le montant total de sa commande. La base et les frais de déplacement seront versés au prestataire sur présentation du devis. Pour que sa commande soit ferme et définitive, le client devra effectuer le paiement dans les 48h ouvrés avant le rendez-vous ou lors du rendez-vous au plus tard.

Article 4 - Durée de l'intervention

Toute intervention qu'elle soit réalisée à titre ponctuel ou régulier, qu'elle soit comprise ou non dans un forfait, a une durée minimale d'une heure. La durée maximale de l'utilisation d'un forfait de 3 séances est de 3 mois. Dans le cadre d'un engagement sur un forfait de 5 séances, il a une validité de 5 mois à compter de la date de signature du contrat et de la date de paiement. Dans le cas où il ne serait pas utilisé, ni totalement épuisé, celui-ci ne sera ni remboursé, ni échangé ; sa date de validité ne pourra être reportée.

Article 5 - Annulation ou modification d'une intervention

Toute modification ou annulation de la prestation devra faire l'objet d'une demande par le Client par courriel et prendra effet après accord exprès du Prestataire. En cas d'annulation dans les 48h avant la date de la prestation, cette dernière sera due intégralement au tarif prévu. En cas d'annulation, toutes sommes versées resteront acquises au Prestataire.

Article 6 - Fourniture du matériel

Le matériel nécessaire à l'exécution de la prestation sera fourni par le client ou par le prestataire. L'initiative de location de matériel et les frais s'y afférents restent à la charge exclusive du client.

Article 7 - Cadre de travail

Après la prise de rendez-vous téléphonique, un questionnaire est envoyé par courriel au client selon les informations délivrées par ce dernier. Ce questionnaire devra être dûment rempli et signé par le client 48h avant le rendez-vous prévu avec le prestataire. Il a pour objet de préparer un bilan comportemental. Les informations portées sur le formulaire sont obligatoires. Le destinataire des données est Fiona Mulot - Cyno'logik.

Le client garantit que son (ses) chiens(s) est (sont) à jour de ses (leurs) vaccinations et vermifugation. Le carnet de santé peut être demandé. En cas de doute sur la santé du (des) chiens(s), Fiona Mulot - Cyno'logik se donne le droit de reporter la séance et de demander au client de faire un bilan chez son vétérinaire. La méthode de travail est basée sur la coopération du chien. Tout le processus se fera dans le respect de l'intégralité physique et psychique de l'animal. Lors des séances, seuls les colliers plats et harnais sont acceptés : les colliers étrangleurs ou à pointes ne font pas partie des techniques de travail de Fiona Mulot - Cyno'Logik.

Dans le cas d'un chien potentiellement agressif ayant des antécédents de morsures sur humain, le client devra museler le chien avant le début de la séance afin de garantir la sécurité de tous les protagonistes présents. Il ne pourra être intégré dans les balades et ateliers collectifs.

Article 8 – Prix et Paiement

7.1. Prix

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises en vigueur au jour de la commande. Ils sont visibles sur le site internet www.cynologik.com.

7.2. Paiement

Le prix est payable par virement, par chèque bancaire ou postal libellée à l'ordre de Fiona Mulot - Cyno'Logik ou en espèces (dans les limites prescrites par la loi). Le paiement complet du prix doit parvenir au Prestataire dans le délai précisé aux présentes conditions générales.

7.3. Retard ou défaut de paiement

Tout retard ou défaut total ou partiel de paiement du prix, en principal et accessoire, donne lieu à versement par le client d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur à la date de conclusion du contrat. Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. A cette pénalité s'ajoute le versement de 40€ au titre des frais de recouvrement.

7.4. Réduction ou promotions

Toute réduction de prix ou promotion consentie se fera à l'initiative du prestataire et sera notifiée au devis.

Article 9 - Nature des obligations du Prestataire

La réalisation des prestations prévues s'inscrit dans le cadre d'une obligation de moyen et non de résultat, c'est-à-dire que le Prestataire met tout en œuvre pour conseiller et accompagner les clients suite à leur demande mais le Prestataire ne peut garantir le résultat souhaité par le Client. Lors du premier contact, le prestataire s'engage à communiquer précisément les tarifs en vigueur ainsi que les objectifs de l'entretien d'évaluation et les méthodes utilisées.

Fiona Mulot-Cyno'logik s'engage à respecter l'anonymat de ses clients et la confidentialité de leurs coordonnées ainsi que le bien-être de leur animal. Dans le cas où la situation présentée dépasserait les limites de compétences de Fiona Mulot – Cyno'logik, cette dernière s'engage à trouver un professionnel susceptible d'aider le Client. Le suivi et la responsabilité du prestataire s'arrêtent dès lors que les coordonnées du professionnel ont été communiquées au client.

Article 10 - Obligations du client

Le client a l'obligation de fournir au prestataire toutes les informations que ce dernier juge nécessaire, et cela tout au long des séances.

Fiona Mulot – Cyno'logik ne pourra être tenue pour responsable des conséquences imputables à des omissions. A l'issue du bilan comportemental, un programme est proposé au client.

Au terme du bilan comportemental, le client peut choisir de poursuivre le suivi avec Fiona Mulot – Cyno'logik ou de cesser toute collaboration. Dans ce second cas, il ne peut être imputé au prestataire aucune dégradation de la situation.

Le programme proposé par Fiona Mulot- Cyno'logik doit être scrupuleusement suivi et sans écart. Il peut évoluer suivant les progrès observés par le prestataire. Toute initiative prise par le client qui n'a pas été validé par écrit par le prestataire n'engage que le client. Les conséquences de ces décisions ne seront pas la responsabilité de Fiona Mulot - Cyno'logik.

Le client est conscient que le travail personnel est garant du succès de l'entreprise. Si les recommandations et programmes n'étaient pas appliqués, Fiona Mulot- Cyno'logik ne saurait être tenue pour responsable de l'échec du processus.

Article 11 – Propriété intellectuelle

Les fiches conseils, programmes et vidéos données au client lors des rendez-vous, transmis par l'intermédiaire du groupe privé sur Facebook sont la propriété intellectuelle de Fiona Mulot – Cyno'logik au titre de droit d'auteur. Ils ne peuvent être copiés ou diffusés sans son autorisation écrite. Le prestataire ou les participants des balades collectives prennent des photographies lors des séances privées ou activités collectives pour illustrer leur compte Facebook, le site internet ou le groupe privé « Les Cynologikiens » acceptez-vous leur diffusion (entourez la mention choisie):

- Oui
- Non

Si non, les photographies vous concernant seront détruites.

Article 12 - Responsabilité du Prestataire

Le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable d'un retard ou d'un défaut d'exécution de la prestation prévue lorsque ce retard ou ce défaut résulte, notamment, de la survenance d'un cas de force majeure, du fait d'un tiers, du fait de l'administration ou du fait du client.

Durant les rendez vous, le client est toujours présent. Ainsi, la responsabilité de l'animal reste en totalité à la charge du propriétaire du chien, pendant les rendez-vous, mais aussi le reste du temps. Fiona Mulot – Cyno'logik ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'un quelconque accident impliquant le chien ou étant provoqué par celui-ci. En individuel comme en collectif, le client se doit de transmettre toutes informations sur son chien qui mettrait en danger la vie et santé d'autrui, humains et chiens.

En cas de blessure du chien qui n'est pas du fait avéré de Fiona Mulot – Cyno'logik, seule la responsabilité du Client pourra être mise en cause. Le prestataire ne peut être tenu responsable d'une imprudence individuelle ou d'une négligence concernant l'équipement, la préparation physique, les problèmes de santé, les faiblesses physiques des participants aux promenades collectives.

Article 13 - Incapacité de travail

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, Mme Mulot Fiona - Cyno'Logik se réserve le droit de rompre le présent contrat, et/ou modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le client le versement d'indemnités. Il est admis que Mme Mulot Fiona se doit d'avertir le client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

Article 14 – Assurance

Le Prestataire déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de la MMA sous le n° de police d'assurance 000000144286471

Article 15 - Traitement des données personnelles

Des données personnelles sont collectées et font l'objet d'un traitement informatique. Pour toutes informations relatives au traitement des données personnelles au sein de l'entreprise, consultez le lien suivant : <https://www.cynologik.com/mentions-legales/>

Article 16 – Médiation

Les différends et litiges qui viendraient à se produire relatifs à la validité, à l'interprétation, à l'exécution, à l'inexécution, à l'interruption ou à la résiliation des présentes seront soumis au règlement d'une médiation conventionnelle de la CCI de la METZ ou à défaut, de tout autre médiateur accrédité qui serait désigné par le Prestataire en accord avec le client. Toute saisie d'une juridiction en méconnaissance de la présente clause expose le demandeur à se voir opposer une fin de non-recevoir. Les constatations du médiateur et les déclarations recueillies dans le cadre de la médiation ne pourront être produites ou invoquées sans l'accord préalable des parties dans l'éventualité de l'échec de la médiation.

Article 17 – Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes sont soumises au droit français. Tous les litiges, qui n'auraient pu trouver résolution par la médiation, relatifs à la relation contractuelle existant entre le Client et le Prestataire sont de la compétence exclusive des juridictions françaises. D'un commun accord, les parties attribuent juridiction exclusive aux tribunaux de Metz pour toutes les contestations relatives aux ventes et/ou prestations réalisées par le Prestataire et à l'application ou à l'interprétation des présentes.

